

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Suite à la démission de sa fonction de Conseillère municipale présentée par Madame Myriam ENNOUISSI le 7 mars dernier et conformément à l'article L 270 du code électoral, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette installation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Suppression et création de postes

1) Présentation

Le tableau des effectifs doit être actualisé pour permettre la prise d'effet de décisions d'avancement de grade après avis de la commission du personnel réunie en 2015 et détermination des ratios, la mise en adéquation avec le grade des agents recrutés, l'ajustement des quotités de travail au regard des besoins de la collectivité et des disponibilités des agents, l'ajustement des grades aux fonctions exercées dans le cadre de changements de filière, la nomination d'agents ayant réussi un concours et exerçant les fonctions du nouveau cadre d'emplois et du grade concerné.

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la suppression et à la création des postes suivants :

A/ Suppression de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 6 postes de rédacteur à temps non complet 3h
- 3 postes de rédacteur à temps non complet 1h30

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, au 01/03/2016
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, au 01/04/2016

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, au 01/03/2016
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, au 20/05/2016
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, au 01/05/2016
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

FILIERE SOCIALE :

- 1 poste d'agent social de 2^{ème} classe, au 01/03/2016
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe

FILIERE CULTURELLE :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 7h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 4h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 11h30

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 16h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 12h
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 5h

B/ Création de postes :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, au 01/03/2016
- 3 postes de rédacteur à temps non complet 2h
- 3 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 2h
- 1 poste de rédacteur à temps non complet 1h
- 2 postes d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet 1h

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, au 01/03/2016
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au 01/04/16

FILIERE ANIMATION :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe, au 20/05/2016
- 1 poste d'animateur, au 01/05/2016
- 1 poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

FILIERE SOCIALE :

- 1 poste d'assistant socio éducatif

FILIERE CULTURELLE :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 6h
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5h
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet 18h
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 8h
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5h
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5h45
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 4h

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Avis de la commune sur le projet de dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Triangle de Gonesse.

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

En 2008, dans le cadre d'un jury de concours organisé par l'EPA Plaine de France, l'urbaniste Mathis GULLER a été choisi pour concevoir le schéma directeur du Triangle de Gonesse. Par un protocole d'accord en date du 22 février 2012, la Ville a confié à l'EPA Plaine de France le lancement des procédures en vue de l'élaboration des dossiers de création et de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté du Triangle de Gonesse. Par délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2012 et du Conseil d'administration de l'EPA Plaine de France du 22 mars 2013, l'ouverture de la concertation préalable à la création de la ZAC du Triangle a été décidée et les modalités définies. Dans le cadre de la poursuite règlementaire de cette opération, l'EPA Plaine de France, en qualité d'aménageur pressenti en compte propre, a déposé le 24 décembre 2015, le projet de dossier de création de ZAC du triangle de Gonesse, auprès de la Direction Départementale des Territoires. Saisie officiellement par courrier en date du 19 janvier 2015, la ville doit désormais rendre un avis sur ce dossier.

Ce projet de dossier de création a fait l'objet d'une co-élaboration avec la ville. Nous partageons par conséquent les objectifs énoncés dans ce dossier qui privilégient notamment la compacité, la préservation des espaces agricoles, les enjeux de développement durable, la création d'espaces naturels importants pour la qualité de l'environnement et la qualité de vie dans ce futur quartier de notre territoire.

En parallèle de cette procédure, la ville s'est engagée dans une révision de son Plan Local d'Urbanisme afin de permettre, entre autres, la réalisation de ce projet d'aménagement. Cette révision aboutira après la parution du décret déclarant d'utilité publique la création de la ligne 17 du métro du Grand Paris et sa gare du triangle de Gonesse, à savoir dans le courant du premier semestre 2017.

2) Les enjeux du projet de ZAC du triangle de Gonesse

Le développement économique, l'emploi et la formation

Sur ce secteur, aucun logement ne sera créé du fait des contraintes de bruits, il s'agira donc d'un quartier dédié au développement économique et aux équipements publics.

Son attractivité est forte grâce à sa localisation stratégique à proximité de Paris, de Roissy et du Bourget, à sa desserte par le réseau autoroutier A1 / A3 / A104 et les projets d'infrastructures de transports en commun.

50.000 emplois à terme seront créés sur ce quartier d'environ 280 ha.

Il sera composé d'un quartier d'affaires international d'environ 140 ha et 1 125 000 m² de surfaces à construire qui vise à accueillir des sociétés à forte valeur ajoutée, tournées vers l'international et l'économie des échanges qui bénéficieront de la proximité des grandes infrastructures de transport leur permettant de relier efficacement Paris et les aéroports de CDG et du Bourget.

Au-delà du développement des activités tertiaires et technologiques, des équipements et des services, en particulier dédiés à la formation, et un programme hôtelier seront aménagés. Le projet EuropaCity complètera cette opération sur un tiers du site (80ha) avec ses activités touristiques, culturelles et commerciales.

L'ambition de la qualité urbaine

L'ambition urbaine pour le Triangle de Gonesse est de réaliser un nouveau quartier qui soit un lieu de vie agréable. Le projet EuropaCity contribuera à cet objectif.

La qualité urbaine se concrétisera par la réalisation de 70 ha (sur 280 ha) de parcs urbains, et une densité qui conduira à la construction d'immeubles de bureaux et d'activités dotés d'une forte densité d'emploi (évitant les bâtiments de type logistique). L'ambition est de positionner le Triangle de Gonesse sur un niveau élevé d'exigences architecturales et paysagères avec l'application des principes directeurs d'aménagement défini par Mathis GULLER. Ce projet permettra notamment de mettre en valeur les vues sur Paris car il prévoit en effet la réalisation de toits-terrasses ouverts au public.

Le renforcement de l'offre en transports en commun

Le projet d'aménagement du Triangle de Gonesse est un levier pour le développement de l'offre de transports en commun. Ce projet a constitué un argument majeur pour l'obtention de la gare du métro automatique du Grand Paris. Grâce à celle-ci, les Gonessiens pourront se rendre à Roissy-CDG en quelques minutes et accéder plus facilement au reste de l'Ile-de-France. Cette gare sera en interconnexion avec le barreau RER B – RER D. Le Bus à Haut Niveau de Service sera mis en service à l'automne de cette année continuera par la suite à desservir le Triangle.

La préservation et la valorisation de l'agriculture

Le projet urbain choisi en 2008 par la Ville fait le choix de la compacité et de la préservation de l'agriculture se traduisant notamment sur l'engagement de la commune de créer une zone agricole protégée (ZAP) au nord du triangle. Une étude sur la fonctionnalité agricole du Triangle de Gonesse a été menée et formule des préconisations pour maintenir cette activité. Le projet de création de ZAC prend cette question en compte, qui se traduit notamment par un phasage de l'urbanisation.

A l'objectif de la préservation de l'agriculture s'ajoute celui de sa valorisation auprès du grand public. A ce jour, les exploitations agricoles du Triangle sont éloignées des Gonessiens et de leurs lieux de vie, elles n'offrent pas d'accès ou services en direction des habitants. Le projet d'aménagement du Triangle ambitionne de retisser des liens entre le monde de l'agriculture et les citadins. Des lieux de promenade doivent être aménagés entre les parcelles agricoles, des points de vente du producteur au consommateur pourront être créés, une ferme pédagogique installée.

Le développement de notre ville

De manière générale, le projet du Triangle est un très fort atout pour le développement de notre ville : création d'emplois, développement de l'offre de transports, création de nouveaux services publics, renforcement de l'offre culturelle, nouveaux lieux de vie et de sortie pour les Gonessiens.

Le Triangle de Gonesse sera aussi générateur de retombées fiscales importantes pour la Ville et pour la Communauté d'agglomération. Ces retombées fiscales permettront de poursuivre les investissements dans tous les quartiers (renouvellement urbain, équipements publics...).

3) Proposition

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- **DONNER un avis favorable sans réserve au dossier de création de la ZAC du Triangle de Gonesse,**

- **DIRE que cet avis sera transmis au Préfet en vue de la prise de son arrêté de création de ZAC.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur le Député-Maire**

OBJET : Election des délégués communautaires de la Communauté d'Agglomération « Roissy Pays de France » créée le 1^{er} Janvier 2016 à l'issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération « Roissy Porte de France », de la Communauté d'Agglomération « Val de France », et de l'extension à dix-sept communes de la Communauté de Communes « Plaines et Monts de France » en Seine-et-Marne

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 9 Novembre 2015, les préfets du Val d'Oise et de Seine-et-Marne ont décidé de créer au 1^{er} Janvier 2016 une nouvelle intercommunalité issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération « Roissy Porte de France », de la Communauté d'Agglomération « Val de France », et de l'extension à dix-sept communes de la Communauté de Communes « Plaines et Monts de France » en Seine-et-Marne. La nouvelle communauté dénommée « **Roissy Pays de France** » regroupera donc 42 communes, soit près de 350.000 habitants, et aura son siège à Roissy.

Un Arrêté du Préfet de Région en date du 18 décembre 2015 fixait le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Roissy Pays de France » à compter du 1^{er} Janvier 2016. Il a cependant été suspendu par ordonnance du 6 janvier 2016 à la suite d'un recours enregistré les 31 décembre 2015 et 5 Janvier 2016 auprès du tribunal administratif de Paris. Celui-ci avait été engagé à l'initiative des communes de Garges-les-Gonnesse et de Dammartin-En-Goëlle. Il incluait une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) dans la mesure où les communes concernées considéraient que les droits et libertés garantis par la constitution étaient mis en cause du fait de la réduction du nombre des élus des communes, alors même que ceux-ci ont été élus pour la première fois en 2014 par le suffrage universel. De ce fait, les Conseils Municipaux relevant de la nouvelle intercommunalité n'étaient pas jusqu'à présent en mesure de délibérer pour désigner leurs représentants. Le Conseil d'Etat s'est prononcé le 10 Février 2016, considérant qu'il n'y avait pas lieu de renvoyer au Conseil Constitutionnel les questions soulevées, ce qui permet aujourd'hui d'envisager l'installation du Conseil Communautaire.

L'Arrêté N°2015352-0007 du 18 décembre 2015 signé par le Préfet de la Région IDF, désormais de nouveau applicable, fixe la composition du Conseil Communautaire à 105 sièges, dont 7 pour Gonnesse. Auparavant, la représentation de la commune de Gonnesse était assurée par 10 représentants de la manière suivante :

| | |
|---|--|
| Gonnesse pour tous les gonnessiens | |
| M. BLAZY Jean-Pierre | Conseiller communautaire |
| Mme GRIS Viviane | Conseillère communautaire |
| M. SABOURET Cédric | Conseiller communautaire |
| Mme HENNEBELLE Françoise | Conseillère communautaire |
| M. JAURREY Michel | Conseiller communautaire |
| Mme MOUSTACHIR Ilham | Vice Présidente déléguée au Développement Economique |
| M. PIGOT Alain | Vice-Président délégué à la culture |
| Mme CAUMONT Malika | Conseillère communautaire |
| | |
| Agir pour Gonnesse | |
| M. TIBI Claude | Conseiller communautaire |
| | |
| Gonnesse Bleu Marine | |
| M. OUCHIKH Karim | Conseiller communautaire |

L'article L.5211-6-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de désignation des nouveaux représentants de la ville de Gonesse dans la nouvelle agglomération. Dans les communes de plus de 1000 habitants, « si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du Conseil Municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil Municipal parmi les Conseillers Communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ». A noter également, le fléchage et l'ordre des listes de mars 2014 n'existent plus.

1) Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

De PROCEDER au vote destiné à élire ses représentants au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Roissy Pays de France ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Approbation et signature d'une convention avec l'A.P.C.G. et attribution d'une subvention pour l'année 2016.

**PIECE(S) JOINTE(S) : Convention et Budget prévisionnel 2016 - Bilan financier 2015
Rapport d'activité 2015**

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation :

L'Association du Personnel Communal de Gonesse (A.P.C.G.) a été créée le 25 novembre 1996. Elle a pour objet une activité sociale d'intérêt général au bénéfice des agents communaux et de leurs familles.

Une subvention de fonctionnement est versée annuellement à l'Association afin de lui permettre d'assurer ses activités.

2) Financement :

Cette subvention s'élève 35 000 € pour l'année 2016.

Les crédits sont prévus sur le chapitre 65, article 6574, rubrique 020, enveloppe 1895

3) Proposition :

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer la convention et d'attribuer pour l'année 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € à l'Association du Personnel Communal de Gonesse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame GRIS

OBJET : Demande de Protection Fonctionnelle formulée par des agents de Police Municipale, dans le cadre de l'affaire survenue le 25 janvier 2016.

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

Le 25 janvier 2016, des agents de Police Municipale ont fait l'objet dans le cadre de leurs fonctions de menaces de mort et de viol.

Ils souhaitent obtenir réparation des préjudices subis.

Conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, et de la circulaire DGAFP B8 n°215 8 du Ministère du Budget du 5 mai 2008, les agents de Police Municipale demandent à la Ville de leur accorder la protection fonctionnelle due aux agents publics et, par conséquent, de se substituer si nécessaire au tiers responsable afin d'exécuter la décision du Tribunal.

2) Financement

La compagnie CFDP Assurances, assureur de la Ville, prendra en charge les frais et honoraires d'avocat et autres frais de justice relatifs à cette affaire dans les limites fixées au Cahier des Charges.

Le reliquat non pris en charge par l'assureur devra être réglé par la Ville.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal D'ACCORDER aux agents de Police Municipale la Protection Fonctionnelle, sollicitée dans le cadre de l'affaire survenue le 25 janvier 2016 et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à régler les frais et honoraires d'avocat non pris en charge par l'assureur.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Approbation et signature de l'avenant de transfert à la convention de service relative au fonctionnement des équipements transférés : médiathèque intercommunale de Coulanges, annexe George Sand et piscine intercommunale de Gonesse.

PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant de transfert

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

La commune de Gonesse était membre de la communauté d'agglomération Val de France depuis le 1^{er} Janvier 2014 et jusqu'à la date du 31 décembre 2015. Depuis son adhésion, la ville de Gonesse avait procédé à un transfert échelonné des compétences dévolues à la Communauté. De ce fait, la Piscine de Gonesse ainsi que la médiathèque en centre ville et son annexe à la Fauconnière sont devenus des équipements Communautaires au 1^{er} Novembre 2014.

L'arrêté inter préfectoral du 9 Novembre 2015 a fusionné les communautés d'agglomération Val de France et Roissy Porte de France donnant ainsi naissance à compter du 1^{er} Janvier 2016 à un nouvel EPCI dénommé Roissy Pays de France, dont le périmètre est étendu à dix-sept communes de Seine-et-Marne.

L'article 15 de l'arrêté inter préfectoral du 9 novembre 2015 dispose que « l'intégralité des contrats des deux communautés d'agglomération fusionnées sera transféré à la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à compter du 1^{er} Janvier 2016. Des avenants seront pris à cette fin. »

Considérant l'enchevêtrement des équipements transférés (Médiathèque de Coulanges, annexe George Sand, et piscine intercommunale) dans des bâtiments qui demeurent propriété de la ville de Gonesse, il convenait de déterminer par la voie d'une convention signée le 18 février 2015 pour une durée de trois ans, et donc toujours applicable, à la fois les modalités de fonctionnement mais aussi les modalités de répartition et de paiements des fluides et autres prestations de services incombant à chacun.

Il est aujourd'hui nécessaire par la voie d'un avenant à la convention initiale de substituer la communauté d'agglomération Roissy Pays de France à la communauté d'agglomération Val de France dans l'ensemble de ses droits et obligations à compter du 1^{er} Janvier 2016.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant de transfert à la convention de service relative au fonctionnement des équipements transférés entre la ville de Gonesse et la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer cet avenant,
- **DE CHARGER** Monsieur le Député-Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Achat de produits d'entretien, d'articles ménagers et de droguerie, de vaisselle jetable et de matériel d'entretien des locaux - Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission des Finances du 14 mars 2015 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse, pour l'entretien des locaux communaux et certaines manifestations, achète régulièrement des produits d'entretien, des articles ménagers et de droguerie, de la vaisselle jetable et du matériel.

Le marché actuel organisant ces prestations se termine le 17 octobre 2016.

Pour information les dépenses réalisées au cours de ce marché sont les suivantes :

| N° Lot | Désignation | 2013 | 2014 | 2015 |
|---------------|--------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| 1 | Produits d'entretien | 68 229,99 € | 78 570,73 € | 64 001,52 € |
| 2 | Petit matériel et brosse | 10 480,73 € | 12 536,92 € | 18 258,86 € |
| | Total | 78 710,72 € | 91 107,65 € | 82 260,38 € |

2) Financement

Compte tenu de la réglementation en vigueur et de la nécessité d'assurer la continuité de cette prestation il est nécessaire de lancer une procédure de marché. Il s'agira donc d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER le lancement d'une procédure de marché relatif à l'achat de produits d'entretien, d'articles ménagers et de droguerie, de vaisselle jetable et de matériel d'entretien des locaux sous la forme d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY****OBJET : Marché de prestations de services d'assurances – Lot n° 3 : Assurance Flotte automobile – Approbation et signature d'un avenant n°1****PIECE(S) JOINTE(S) : 1 projet d'avenant****La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.****1) Présentation**

Par délibération n°300 du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député Maire ou son représentant à signer les marchés relatifs aux prestations de services d'assurance pour une durée de 5 ans comme suit :

| N° Lot | Désignation du lot | Société retenue | Montant (€ TTC) |
|--------|---|---|-----------------|
| 1 | Assurance "Incendie - Divers dommages aux biens" | Groupement d'entreprises conjointes Breteuil Assurances Courtage /Mutuelle Assurance Lorraine Jura - 94420 - CHARENTON LE PONT | 49 422,22 |
| 2 | Assurance "Responsabilité Civile Générale" | Entreprise SMACL | 13 093,29 |
| 3 | Assurance "Flotte automobile" | Entreprise SMACL | 85 023,99 |
| 4 | Assurance " Protection juridique générale" | Groupement d'entreprises conjointes Breteuil Assurances Courtage /Mutuelle Assurance Lorraine Jura - 94420 - CHARENTON LE PONT | 3 212,22 |
| 5 | Assurance "Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus" | Groupement d'entreprises conjointes Sarre & Moselle /CFDP - 57401 - SARREBOURG | 4 764,50 |
| 6 | Assurance "Dommages aux objets d'art et/ou d'expositions" | Aucun dépôt susceptible d'être traité sur ce lot - Déclaré sans suite | |

Par décision n°202 du 3 juin 2015, le marché relatif au lot n° 6 a été signé avec la SMACL pour un montant de 2 700,02 €TTC

2) Financement

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la garantie « Marchandises transportées » est accordée jusqu'à 3 000 € par véhicule de – 3,5 T et jusqu'à 15 000 € par véhicule de + 3,5 T.

Le montant de cette garantie s'est avérée insuffisante. La SMACL a accordé un montant de garantie à hauteur de 20 000 € par véhicule et par voyage sans distinction entre les véhicules de – 3,5 T et de – 3,5 T à compter du 1^{er} janvier 2016.

Des risques temporaires et des mouvements de véhicules (adjonctions et suppressions) sont intervenus entre le 1^{er} janvier 2015 et le 15 décembre 2015.

Ces modifications conduisent au paiement d'une prime d'assurance supplémentaire.

Le montant de la cotisation provisionnelle 2015 s'est élevé à 82 719,06 € TTC.

Les nouvelles conditions de la garantie « Marchandises transportées » ont entraîné une majoration de celle-ci de 750,48 € TTC et les risques temporaires et mouvement de véhicules une majoration de celle-ci de 468,97 €.soit un total de 1 219,45 € TTC

Ces modifications rendent nécessaire la conclusion d'un avenant

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER et D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°1 au marché de contrat d'assurance – Lot n° 3 : Flotte automobile avec l'entreprise SMACL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur JAUREY

OBJET : Travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement de bâtiments communaux – Signature des marchés

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 Mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Par délibération n°182 du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une procédure de marché selon le mode de l'appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

La consultation relative à ce marché a été lancée le 30 novembre 2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 20 janvier 2016 à 12h00.

Dans ce cadre 48 offres dont 28 version papier et 20 version dématérialisée ont été réceptionnées dans les délais. 4 offres ont été annulées Les 44 plis restant ont été examinés par le groupe de travail du 21 janvier 2016.

2) Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 15 mars 2016 examinera les candidatures.

| N° Lot | Désignation du lot | Entreprise retenue |
|---------------|--|---------------------------|
| 1 | Etanchéité couverture | |
| 2 | Peinture et revêtements de sols | |
| 3 | Maçonnerie – plafonds – cloisons | |
| 4 | Clôtures | |
| 5 | Menuiseries intérieures et extérieures | |
| 6 | Métallerie - Serrurerie | |
| 7 | Plomberie | |
| 8 | Electricité | |
| 9 | Vitrages | |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux d'entretien, de grosses réparations et d'aménagement de bâtiments communaux avec les sociétés énoncées ci-dessus.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Location de véhicules de transport en commun avec chauffeur - Lancement d'une procédure d'appel d'offres

La Commission Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La société Grisel (groupe Lacroix) est l'actuel prestataire de la ville pour la location de véhicules de transport avec chauffeur jusqu'au 31 décembre 2016.

Il s'agit pour la ville de préparer une nouvelle consultation pour permettre d'assurer cette prestation dans les meilleures conditions de service et au meilleur rapport qualité-prix.

Caractéristiques du futur marché

Les besoins de la ville en matière de transport en commun ont été identifiés :

Scolaires

- En période scolaire, transport des enfants des écoles vers la piscine municipale (128 rotations environ) et sorties scolaires selon un quota par école.
- S'agissant des temps d'activités périscolaires, rotations entre les écoles et équipements sportifs et culturels de la ville.
- Pendant les vacances et les mercredis après-midi, rotations entre les points de rendez-vous et les centres de loisirs, les écoles et les centres de loisirs, sorties à la journée ou à la demi-journée.

Autres

- Sorties organisées par la direction de la population et de la citoyenneté
- Sorties organisées par la direction des actions culturelles.

Les sorties organisées par le CCAS et la Caisse des Ecoles restent hors du périmètre, en conséquence, il ne sera pas constitué de groupement de commandes.

Le budget affecté à cette prestation s'est élevé à :

- 248.293€ TTC en 2013
- 272.041€ TTC en 2014
- 189.410€ TTC en 2015 (chiffres au 25/11/2015) soit environ 200.000 € TTC, la diminution constatée en 2015 est en particulier liée aux nouvelles mesures restrictives en application du plan Vigipirate, limitant de fait le nombre de sorties.

Missions confiées au futur prestataire :

Les besoins de la ville en matière de transport en commun seront repris de la manière suivante pour le marché à venir :

Scolaires

- En période scolaire, transport des enfants des écoles vers la piscine municipale (128 rotations environ) et sorties scolaires selon un quota par école.
- S'agissant des temps d'activités périscolaires, rotations entre les écoles et équipements sportifs et culturels de la ville.
- Pendant les vacances et les mercredis après-midi, rotations entre les points de rendez-vous et les centres de loisirs, les écoles et les centres de loisirs, sorties à la journée ou à la demi-journée.

Autres

- Sorties organisées par la direction de la population et solidarité ;
- Sorties organisées par la direction des actions culturelles.

Il s'agira d'assurer les rotations et transports par la mise à disposition de cars de 59 places équipés pour le transport des enfants (pour les transports scolaires). Un chauffeur formé sera également mis à disposition.

Il appartiendra au prestataire de procéder et veiller à l'entretien et contrôles réglementaires des véhicules, à la fourniture des carburants, au gardiennage (stationnement hors courses) des véhicules, à la formation des chauffeurs.

Le cahier des charges prévoira :

- Le détail des obligations exigées du prestataire (en particulier en matière de sécurité de transport d'enfants) ;
- les pénalités applicables en cas de dysfonctionnements.

Durée de marché :

Il est proposé de fixer la durée à 1 an renouvelable 3 fois, la durée maximale étant de 4 ans.

2) Financement

Compte tenu de la réglementation en vigueur et de la nécessité d'assurer la continuité de cette prestation il est nécessaire de lancer une procédure de marché. Il s'agira donc d'un appel d'offres, fractionné à bons de commande avec un montant minimum fixé à 50 000 € HT et sans montant maximum pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER le lancement d'une procédure de marché relatif à la location de véhicules de transports en commun sous la forme d'un appel d'offres ouvert, fractionné à bons de commande avec un montant minimum fixé à 50 000 € HT et sans montant maximum.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution de subventions aux associations de parents d'élèves – Année 2016

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Chaque année scolaire se déroulent les élections des Parents d'élèves. Ces élections devraient traduire l'implication des familles dans la vie scolaire de leurs enfants. Elus, les parents siègent au sein des conseils d'écoles se réunissant 3 fois par an. Afin de soutenir les fédérations de parents d'élèves, une enveloppe de 2 000 euros est inscrite au BP 2016. On constate depuis un certain nombre d'années, qu'une majorité des parents élus dans les écoles élémentaires et maternelles se présentent sous l'étiquette « indépendants » et de ce fait ne peuvent prétendre à aucune subvention.

Pour cette année scolaire, seules 2 associations ont adressé une demande de subvention à la ville.

2) Financement

L'enveloppe accordée est de 2 000 euros. En conséquence, elle permet de répondre favorablement aux 2 associations ayant sollicité une subvention.

Le tableau ci-dessous détaille ces demandes :

| Fédérations de Parents d'Elèves | MONTANTS (en euros) |
|--|--------------------------------|
| FCPE Jean Jaurès | 500 |
| PEEP Gonesse - Arnouville | 500 |
| Total | 1 000 |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 1 000 € afin de subventionner les fédérations de parents d'élèves.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

**OBJET : Attribution de subventions dans le cadre des projets spécifiques PEDT –
Année 2016**

PIECE (S) JOINTE (S) : Tableau récapitulatif des subventions demandées

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Dans le cadre du Programme Educatif Territorial, des subventions communales sont prévues pour soutenir les projets des établissements scolaires, à condition

- qu'ils s'inscrivent dans les axes définis ;
- qu'ils soient en cohérence avec les projets d'école.

Une école maternelle et 4 écoles élémentaires proposent des projets éducatifs axés sur l'enseignement d'activités culturels et sur le vivre ensemble.
Ces projets sont détaillés dans le tableau ci-joint.

2) Financement

Pour l'année 2016, un budget de 10 000 € est inscrit au BP 2016 pour l'attribution de subventions aux projets spécifiques des écoles.

Selon le détail du tableau joint, il est demandé d'accorder les subventions pour un montant total de 7 260 € sur l'enveloppe 4378.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 7 260 € afin de financer des projets éducatifs inscrits dans les axes définis par le PEDT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame HENNEBELLE

OBJET : Attribution des aides aux voyages scolaires des établissements du second degré – Année 2016.

PIECE (S) JOINTE (S) : Tableau récapitulatif des subventions demandées

La Commission du Développement Social du 7 mars 2015 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les collèges Robert Doisneau et François Truffaut proposent à certains de leurs élèves des séjours linguistiques.
Les demandes sont détaillées dans le tableau ci-joint.

2) Financement

Pour l'année 2016, un budget de 5 000 € est inscrit au BP 2016 pour l'aide aux voyages du second degré.

Selon le détail du tableau joint, il est demandé d'accorder les subventions pour un montant total de 3 500 € sur l'enveloppe 3960

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 3 500 euros répartis comme suit : 2 000 euros pour le séjour linguistique en Espagne du collègue Robert Doisneau et 1 500 euros pour le séjour linguistique en Allemagne du collègue François Truffaut.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR : Monsieur RICHARD****OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2016 aux associations sportives.**

La Commission du Développement Social du 7 Mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse aide et participe au développement du tissu associatif local en soutenant financièrement les associations qui concourent à la réalisation des objectifs figurant dans la Charte du Sport élaborée par la commune.

Les associations sportives locales dûment déclarées ont formulé une demande de subvention de fonctionnement auprès de la Ville de Gonesse.

La subvention annuelle de fonctionnement est attribuée par la collectivité selon le tableau synthétique ci-après :

| ASSOCIATIONS SPORTIVES | Demandes 2016 | Propositions 2016 |
|--|----------------------|------------------------------|
| Club d'Athlétisme Groupé ARGOVI | 1 700 | 1 700 |
| Volant Arnouville Gonesse | 2 000 | 700 |
| Est Val d'Oise Basket | 16 000 | 15 000 |
| Cercle d'Escrime de Gonesse | 4 500 | 4 500 |
| Football Club des Municipaux de Gonesse | 2 000 | 2 000 |
| Racing Club de Gonesse | 60 000 | 52 000 |
| Nouvelle Association du Golf de Gonesse | 1 500 | 1 500 |
| Association Sportive et Gymnique de Gonesse | 12 000 | 9 000 |
| Gymnastique Volontaire de Gonesse | 2 000 | 1 000 |
| Hand Ball Club Arnouville Gonesse | 3 000 | 1 000 |
| Judo Club de Gonesse | 8 000 | 8 000 |
| Gonesse Karaté Club | 15 000 | 6 000 |
| Modèle Club de Gonesse | 2 500 | 2 000 |
| Amicale Motocycliste Valdoisienne | 2 000 | 2 000 |
| Cercle des Nageurs de Gonesse | 5 000 | 5 000 |
| Gonesse Pétanque | 1 700 | 1 500 |
| Gonesse Objectif Subaquatique et Tir | 3 000 | 3 000 |
| Rando Loisirs de Gonesse | 500 | 500 |
| Entente Goussainville Gonesse 15 | 48 100 | 30 000 |
| Tennis Club de Gonesse | 11 000 | 11 000 |
| Gaunissa Gossima | 3 600 | 3 600 |
| Twirling Club de Gonesse | 7 300 | 7 300 |

| ASSOCIATIONS SPORTIVES | Demandes 2016 | Propositions 2016 |
|--|--------------------------|------------------------------|
| Association Sportive du Lycée René Cassin | 700 | 700 |
| Association Sportive du Collège Philippe Auguste | 1 000 | 1 000 |
| Association Sportive du Collège Robert Doisneau | 800 | 800 |
| Association Sportive du Collège François Truffaut | 800 | 800 |
| Association Sportive des I. M. C. de Gonesse | 2 000 | 1 200 |
| Association Sportive des Territoriaux de Gonesse | 3 000 | 2 000 |
| TOTAL | 220 700 € | 174 800 € |

2) Financement

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016 – compte 6574 enveloppe 1297

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'attribuer ces subventions de fonctionnement pour l'année 2016 aux associations sportives.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Renouvellement de l'adhésion de la ville de Gonesse à l'association AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation).

La Commission du Développement Social du 7 Mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation est la plus ancienne des Fondations de mémoire issue de la seconde guerre mondiale. Elle s'attache à l'évocation de cette tragédie du XXème siècle que fut la déportation, envoyant dans les usines de mise à mort des êtres humains parce que nés juifs ou tsiganes et dans des camps de concentrations tous les opposants au régime nazi (résistants, communistes, socialistes, chrétiens, homosexuels....).

Ce travail de mémoire est mis en œuvre au cours de cérémonies commémoratives et aussi auprès des lycées et des collèges afin de sensibiliser la jeunesse sur les dangers du racisme, de la xénophobie et aussi sur l'actualité des thèses racistes qui ont conduit au fascisme. La commune de Gonesse est adhérente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. Chaque année, il s'agit de renouveler cette adhésion pour un montant de 150 €.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter le renouvellement de l'adhésion à AFMD pour un montant de 150 € et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le bulletin d'adhésion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Attribution des subventions aux associations d'anciens combattants - Année 2016

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Pour l'année 2016, 7 associations d'anciens combattants ont renouvelé une demande de subvention dans le cadre de leurs dépenses en fonctionnement, à savoir:

- Comité d'entente (CEAACG)
- FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Maroc et Tunisie)
- AAMMAC ARGOVI (Anciens Marins)
- Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC)
- Les Médaillés militaires 1691 e section
- Union Nationale de Défense des intérêts des Anciens Combattants (UDIAC)
- Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé

Ces dernières contribuent activement à l'indispensable devoir de mémoire en participant à l'ensemble des cérémonies commémoratives de la ville. En effet, chaque année, chacune d'elles sollicite des subventions auprès de la ville afin de mettre en place des actions relatives au devoir de mémoire. Forte de cette relation, la commune apporte traditionnellement son soutien aux associations d'anciens combattants en attribuant des subventions de fonctionnement.

Ci-dessous le tableau récapitulant les subventions attribuées pour l'année 2015 et les subventions sollicitées au titre de l'année 2016.

| Associations | Subventions attribuées en 2015 | Propositions 2016 |
|---|---------------------------------------|--------------------------|
| Comité d'entente (CEAACG) | 950€ | 950€ |
| FNACA | 850€ | 850€ |
| AAMMAC ARGOVI (Anciens Marins) | 400€ | 400€ |
| Association républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre (ARAC) | 400€ | 400€ |
| Les Médaillés militaires 1691 e section | 250€ | 250€ |
| Union Nationale de Défense des intérêts des Anciens Combattants (UDIAC) | 150€ | 150€ |
| Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé | 40€ | 40€ |
| Pompiers vétérans du Val d'Oise | 50€ | / |
| Total | 3 090€ | 3 040€ |

2) Financement

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016 subvention aux associations, fonction 020, nature 6574, Enveloppe 1129.

3) Proposition

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement 2016 aux associations d'anciens combattants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame CAUMONT

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle et financière de revitalisation entre la ville de Gonesse et Peugeot Citroën Automobiles pour la Fabrique Numérique de Gonesse.

PIECE(S) JOINTE(S) : Avenant n°1

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

Le dispositif La Fabrique Numérique de Gonesse, initialement désigné sous l'intitulé « Cybercap Gonesse », s'adresse aux jeunes décrocheurs de 16 à 26 ans n'ayant pas complété leurs études secondaires, sans emploi, intéressés par le numérique et motivés à entreprendre une démarche pour améliorer leur situation. Ils sont accompagnés pour mettre en place des parcours de redynamisation et de rattachage. Chaque session de ce dispositif se déroule sur cinq mois et demi, et regroupe environ 15 jeunes. Il mise sur l'intérêt que les médias numériques suscitent auprès des participants afin de favoriser leur remise en action, leur développement personnel et l'acquisition de compétences techniques en production numérique et multimédia.

La mise en œuvre de ce projet dont la première session s'achèvera dans les prochaines semaines repose sur une ingénierie financière qui associe financements publics et privés.

La société **Peugeot Citroën Automobiles** (PCA) est signataire d'une convention avec les Préfets de Paris-Ile-de-France, des Yvelines, de Seine-Saint-Denis, des Hauts-De-Seine et du Val d'Oise consécutive à son plan de réduction des effectifs. A ce titre, elle est amenée à soutenir financièrement un certain nombre de projets concourant à la politique de l'emploi et de la formation. C'est pourquoi, la société PCA a donné son accord pour participer en 2015 au financement de la mise en place de La Fabrique Numérique de Gonesse pour un montant de 50.000 Euros, conformément à une convention signée le 15 décembre 2014 avec la ville, elle-même approuvée par délibération du Conseil Municipal le 16 Octobre 2014. Considérant le démarrage effectif de la première session de formation en Octobre 2015, et le terme de la convention initiale fixé au 31 décembre 2015, il y a lieu pour percevoir l'intégralité de la contribution financière accordée par PCA de prolonger par avenant la durée de la convention initiale pour une durée de deux ans.

2) Financement

| DEPENSES 2015 /2017 PRISES EN COMPTE PAR PCA | | RECETTES PRISES EN COMPTE PAR PCA DEPUIS 2015 | |
|--|-------------|--|-------------|
| Dispositif de formation et de remobilisation La Fabrique Numérique de (six mois de fonctionnement) | 75 000,00 € | Autofinancement ville | 40 019,00 € |

| | | | |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Animation du centre de ressources numériques du dispositif La Fabrique Numérique de (6 mois de fonctionnement) | 21 850,00 € | Aide financière de l'Etat au titre des crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale – Réserve parlementaire 2015 du Député Jean-Pierre BLAZY | 13 525,00 € |
| Achats matériels et logiciels | 103 242,00 € | Conseil Régional IDF - Au titre de la lutte contre le décrochage - Protocole de sécurisation des parcours "Accompagner les jeunes pour renouer le fil de l'ambition" | 16 500,00 € |
| | | Convention financière et opérationnelle de revitalisation Ville de Gonesse / Peugeot Citroën Automobile | 50 000,00 € |
| | | Conseil Régional IDF - au titre du rapport n° CR17-12 relatif aux actions expérimentales de sécurisation de parcours de formation tournés vers l'emploi | 33 148,00 € |
| | | FSE | 48 425,00 € |
| Total HT | 200 092,00 € | Total HT | 200 092,00 € |
| TVA | 40 018,40 € | TVA | 40 018,40 € |
| Total TTC | 240 110,40 € | Total TTC | 240 110,40 € |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention opérationnelle et financière de revitalisation entre la ville de Gonesse et la société Peugeot Citroën Automobiles pour la Fabrique Numérique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer le projet d'avenant tel que joint en annexe.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEURS : Madame MAILLARD
Monsieur JAUREY

OBJET : Approbation d'une grille tarifaire pour les activités périscolaires du service Enfance

PIECE(S) JOINTE(S) : Règlement intérieur des prestations périscolaires

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

La tarification des prestations périscolaires s'applique selon un taux d'effort, dispositif garantissant davantage d'équité. Chaque famille paie proportionnellement à ses revenus et en fonction du nombre de ses enfants, dans les limites d'un plancher et d'un plafond. Quel que soit le niveau des revenus, la participation des familles reste inférieure au prix de revient des prestations. La Ville continue à prendre à sa charge l'essentiel du coût des services publics.

Les grilles de tarification doivent être actualisées afin notamment de prendre en compte :

✓ L'actualisation des accueils et des horaires

Une nouvelle tarification est nécessaire pour prendre notamment en compte les modifications des organisations des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et également suppression des clubs, la suppression des mercredis matin en période scolaire, la modification des horaires du post scolaire selon les jours de TAP.

✓ La tarification à l'heure

A la demande de la CAF, les prestations périscolaires sont à présent facturées à l'heure.

Les modifications engendrées par cette nouvelle organisation sont consignées dans le nouveau règlement intérieur des activités périscolaires (voir pièce jointe).

2) Les grilles tarifaires proposées

En réponse à ces évolutions, nous proposons d'actualiser la grille tarifaire selon les orientations suivantes :

- Nous conservons le principe du taux d'effort donc une formule de calcul suivante :
Revenu x Taux d'effort = Tarif horaire

- Nous reprenons le même écart type (de 701 €) entre le revenu plancher et le revenu plafond et proposons :
 - Revenu plancher : 2 629 € par foyer
 - Revenu plafond : 3 330 € par foyer
- Pour répondre aux attentes de la CAF, nous proposons une tarification à l'heure.
- Nous conservons deux tarifs différents : un tarif pour les APPS et un tarif pour les ALSH (mercredis après-midi et vacances).
- Nous conservons les trois taux d'effort (1 enfant qui fréquente une structure de loisirs, 2 enfants, 3 enfants et +).
- Pour les familles « hors commune » : nous n'appliquons pas de taux d'effort mais un tarif unitaire.

**Grille tarifaire des ALSH (mercredis après-midi et vacances)
(tarif à l'heure)**

| | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants et + | Hors commune |
|---------------|-----------|-----------|----------------|--------------|
| Taux d'effort | 0,0002498 | 0,0002473 | 0,0002448 | 2,00 € |
| Mini | 0,66 | 0,65 | 0,64 | |
| Maxi | 0,83 | 0,82 | 0,81 | |

**Grille tarifaire des APPS
(tarif à l'heure)**

| | 1 enfant | 2 enfants | 3 enfants et + | Hors commune |
|---------------|-----------|-----------|----------------|--------------|
| Taux d'effort | 0,0003535 | 0,0003510 | 0,0003485 | 2,70 € |
| Mini | 0,93 | 0,92 | 0,91 | |
| Maxi | 1,18 | 1,17 | 1,16 | |

- Plancher des ressources pour l'application du tarif minimum : 2 629 €
- Plafond des ressources pour l'application du tarif maximum : 3 330 €

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

DE DECIDER d'appliquer un taux d'effort sur les revenus des familles en tenant compte de nombre d'enfants du foyer fréquentant les structures et en appliquant un tarif minimum et un tarif maximum pour déterminer la participation financière des familles pour l'usage :

- des Accueils de Loisirs sans Hébergement ;
- des Accueils Pré et Post Scolaires.

D'APPROUVER les tarifs présentés ci-dessus et calculés selon la méthode décrite.

DE DECIDER que les tarifs ainsi déterminés seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer le règlement intérieur des prestations périscolaires.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local créée par l'article 159 de la loi de Finances pour 2016 pour la réhabilitation de l'immeuble Saint Christophe en école de musique, de théâtre et d'arts plastiques.

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Au travers de la réhabilitation de l'immeuble Saint-Christophe, situé rue Jean Monnet, la commune souhaite créer une école municipale de musique, de théâtre et d'arts plastiques susceptible d'obtenir l'agrément ministériel correspondant à un conservatoire à rayonnement communal.

Le projet consiste à créer cinq salles de pratiques collectives et six salles de cours individuels, une salle de cours collectifs, trois locaux de rangement du parc instrumental, des locaux administratifs et un espace d'accueil. Au total, l'E.M.M.D.T.A.P. pourra recevoir environ 500 élèves (ERP de 4^{ème} catégorie) pour une trentaine de disciplines dans un bâtiment répondant aux normes réglementaires et sécuritaires.

Outre son importante capacité d'accueil, les objectifs du projet sont les suivants :

- offrir un service public de qualité,
- libérer les locaux actuellement utilisés comme annexes de l'établissement notamment la salle de motricité de l'école maternelle Benjamin Rabier et une salle de l'école Roland Malvitte 2,
- permettre l'accès des personnes à mobilité réduite à ces activités culturelles,
- disposer d'un bâtiment qui satisfasse à l'ensemble des normes sécuritaires (système d'alarme anti-intrusion, et vidéo protection) et réglementaires (système de sécurité incendie conforme aux normes européennes, détecteurs de fumées, portes coupes feu par grandes zones d'activités, escaliers cloisonnés, extincteurs de divers natures),
- proposer une isolation phonique et un traitement acoustique adapté à la destination du bâtiment (enseignements et pratiques artistiques).

Le coût de ce projet est estimé à 2.382.000 € TTC, comprenant 2.166.000 € TTC pour les travaux et 216.000 € TTC d'honoraires de mission de maîtrise d'œuvre, soit un total HT de 1.985.000 €.

Le financement par le droit commun du Conseil Régional, sous réserve d'évolutions défavorables, est estimé à 30% du montant HT hors honoraires, soit 541.000 € euros. Le droit commun du département, est estimé à 15%, compte tenu du coefficient de minoration applicable à la ville, qui est de 5% en 2016. Le montant attendu du département est donc de 270.000 € euros.

Le complément susceptible d'être apporté par la Dotation de soutien à l'Investissement créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016 est donc indispensable pour la faisabilité de ce projet. Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter ce financement pour un montant de 633.000 € euros.

2) Financement

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| Mission de maîtrise d'œuvre et honoraires | 180.000 € | Autofinancement Ville | 541.000 € |
| Travaux d'aménagement | 1.805.000 € | Dotation de soutien à l'investissement local (art 159 loi de finances 2016) | 633.000 € |
| | | Conseil Régional IDF | 541.000 € |
| | | Conseil Départemental | 270.000 € |
| Total HT | 1.985.000 € | Total HT | 1.985.000 € |
| TVA | 397.000 € | TVA | 397.000 € |
| Total TTC | 2.382.000 € | Total TTC | 2.382.000 € |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'APPROUVER** le projet de réhabilitation de l'immeuble Saint-Christophe, rue Jean Monnet, en vue de le réhabiliter et de le mettre aux normes en vue d'en faire une école municipale de musique, de théâtre et d'arts plastiques susceptible d'obtenir l'agrément de l'état en tant que Conservatoire à rayonnement communal,
-
- **D'APPROUVER** son plan de financement et de s'engager à inscrire les dépenses correspondantes au budget communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local créé par l'article 159 de la loi de finances pour 2016,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer la convention attributive de subvention correspondante,
- **De DONNER** délégation à Monsieur le Député-Maire pour signer tous documents fixant les modalités techniques, administratives et financières relatives à cette demande.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de cette opération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Attribution des subventions de fonctionnement pour l'année 2016 aux associations culturelles.

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

De par leurs actions, leurs engagements dans la ville les associations culturelles sont des acteurs incontournables de la vie locale. Leurs contributions participent à l'intérêt général et à l'animation de la ville. La ville de Gonesse, par l'attribution de subventions de fonctionnement soutient chaque année les associations culturelles.

| ASSOCIATIONS | Demandes 2016 | Propositions 2016 |
|--|------------------|----------------------|
| LES BALLETS DU VAL D'OISE + subvention exceptionnelle | 5300 1200 | 5200 |
| CHICHE THEATRE | 3800 | 3600 |
| CLUB PHOTO | 700 | 700 |
| CHORALE CAECILIA | 1400 | 1200 |
| CLEF DES CHANTS | 1300 | 1200 |
| UNION PHILATELIQUE | 1000 | 1000 |
| SOCIETE D'HISTOIRE | 1000 | 1000 |
| PATRIMONIA | 1000 | 1000 |
| GONESS' BIG BAND | 1000 | 1000 |
| LES POETES DE GONESSE | 1000 | 900 |
| AOMG | 1600 | 1150 |
| GONESSE METISSAGE | 4500 | 1900 |
| LOU CABRISSOU | 1500 | 950 |
| ARTISTES EN HERBE | 700 | 700 |
| PASSION DANSE | 650 | 300 |
| LES BGB'S | 800 | 400 |
| TOTAL | | 22200 |
| 100 TRANSITIONS (enveloppe 4486) | 2500 | 2100 |

2) Financement

Les crédits sont prévus au budget 2016 compte 6574 – Enveloppes 2207 et 4386.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations culturelles pour l'année 2016.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Attribution de subvention de fonctionnement aux associations « Les Beaux jours » et « Beautiful Days Line Dance » œuvrant dans les centres socioculturels – Année 2016.

La Commission du développement social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

Les associations les « Beaux Jours » et « Beautiful Days Line Dance » de par leurs engagements à l'animation de la vie des quartiers œuvrent dans les centres socioculturels contribuent à la mixité sociale et à consolider le lien social. La Ville de Gonesse, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement soutient depuis 2010 l'association « Les Beaux Jours ». L'association « Beautiful Days Line Dance » est une nouvelle association qui a cette année un an d'existence. Afin de soutenir la vie associative, il est proposé de lui attribuer une subvention de 400 €.

2) Financement

Les crédits de l'ordre de 2600 euros sont prévus au budget 2016, I1- centres socioculturels, compte 6574, enveloppe 3767.

| | Subvention demandée | Proposition |
|----------------------------------|----------------------------|--------------------|
| Beaux Jours | 1 800€ | 1 800€ |
| Beautiful Days Line Dance | 2 000€ | 400€ |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'attribution de subvention de fonctionnement aux associations « Les Beaux jours » (1800 euros) et « Beautiful Days Line Dance » (400 euros) œuvrant dans les centres socioculturels.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Versement d'une subvention par le Festival ACTA « Premières rencontres ».

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

La Direction des Actions Culturelles diffusera le spectacle jeune public LITTLE WONDER les 22 et 23 mars prochain à l'Auditorium de Coulanges pour 4 représentations. Cette compagnie Hollandaise a été programmée dans le cadre du Festival ACTA « Premières rencontres ».

Pour soutenir l'accueil de ce spectacle en France, le festival a sollicité auprès de l'ambassade des Pays-Bas une subvention pour aider les programmeurs. L'aide sera versée au festival qui reversera à la ville de Gonesse.

2) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à percevoir une subvention de l'ambassade des Pays-Bas par l'intermédiaire du festival ACTA « Premières Rencontres ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Approbation et signature de l'avenant n°3 à la Convention pluriannuelle de résidence du Théâtre sans Toit et attribution d'une subvention.

PIECE (S) JOINTE (S) : Avenant n°3 à la convention pluriannuelle avec Le Théâtre Sans Toit

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

La Ville de Gonesse et le Théâtre Sans Toit ont signé une convention pluriannuelle de résidence validée par le conseil municipal du 30 janvier 2014. Cette convention a pour objectif d'accueillir l'association Le Théâtre Sans Toit durant trois ans afin de développer des actions de sensibilisation, de proposer des spectacles vivants au public gonnésien et d'aider à la création artistique.

Conformément aux articles 9 et 13 de cette convention, le présent avenant définit le programme d'actions de janvier à décembre 2016

1) Présentation

CREATION

CUBIX : comptines visuelles et jeux de mains augmentés.

Cubix destiné aux grands comme aux petits, invite les spectateurs à vivre une expérience perceptive. A partir de séquences vidéo projetées sur des cubes que les artistes déconstruisent physiquement, l'imaginaire du spectateur est invité au jeu.

DIFFUSION

Spectacle «**LA DANSE DE ZADIG**» mis en scène par Pierre Blaise.

En novembre 2016 pour 3 représentations dans le cadre de la 5^{ème} édition des ateliers rudimentaires.

Comptines « **CUBIX** » mis en scène par Mathieu Enderlin

En novembre 2016 pour 3 représentations dans le cadre de la 5^{ème} édition des ateliers rudimentaires.

FORMATION

Stage de 3 jours en novembre 2016 avec Gilbert Epron, marionnettiste et formateur

Public : enseignants, animateurs, éducateurs.

ACTIONS CULTURELLES

Le Théâtre Sans Toit poursuivra ses activités de sensibilisation aux arts de la marionnette à destination des enfants en école élémentaire, dans le cadre des TAP, et à destination des collégiens dans le cadre du dispositif *Théâtre au collège*.

ACTIONS ARTISTIQUES

Ateliers Rudimentaires V, la cinétique du mouvement: Exposition, ateliers, rencontres, petites formes de spectacle.

Pierre Blaise et Veronika Door invitent pendant deux semaines les écoles, centres de loisirs, associations et tout Gonessien à venir explorer les techniques de mouvement dans le domaine des marionnettes à travers une exposition numérique et une dizaine d'ateliers proposés par plusieurs artistes marionnettistes. Le mouvement dans l'art de la marionnette c'est animer le monde : donner vie aux choses inertes. Ces Ateliers Rudimentaires proposeront de découvrir comment initier le mouvement et comment le développer avec toute forme de marionnettes.

2) Financement

| SUBVENTION TTC | Année 2016 |
|--|-------------------|
| Création, Diffusion, Formation, Actions Culturelles et Artistiques | 28 125€ |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de résidence du Théâtre sans Toit et d'attribuer une subvention de 28 125€.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Départemental du Val d'Oise et recherche de mécénat pour la Biennale d'Art Contemporain 2016 *Affinités électives*.

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La Ville de Gonesse met en œuvre la dixième Biennale d'Art Contemporain avec le savoir-faire de l'association Promotion Art-Maison Max Ernst (commissariat : Dominique Marchès).

Conception et contenu

La Biennale d'Art Contemporain 2016 de Gonesse sera une exposition artistique collective accompagnée de projets pédagogiques et de visites en direction de tout public, et plus particulièrement des enfants et des jeunes.

Dans une démarche créative diversifiée, sous l'intitulé ***Affinités électives***, six œuvres de dix artistes (à parité femmes-hommes) seront reproduites au même format sur un papier identique et apposées sur des panneaux électoraux.

Cette conception ne répond pas seulement à des impératifs matériels (limiter le budget des supports et de production d'œuvres, absence d'une salle dédiée aux expositions, notamment). Elle part de la nécessité de s'adresser au public le plus large possible.

La Biennale d'Art Contemporain et les Gonessiens

Ce sont des espaces extérieurs identifiés comme des lieux de passage ou de détente qui sont retenus, afin de favoriser les rencontres fortuites des passants avec les œuvres d'art. Des panneaux électoraux seront dédiés à la libre expression ou recouverts de feuilles miroir pour prendre la mesure du rapport de l'œuvre à l'espace.

La communication est réfléchie en conséquence (catalogue sous forme de carte d'orientation, panneaux d'information sur le site...).

Amoindrir les barrières symboliques d'accès à l'art induit une médiation conséquente et une implication des habitants, afin qu'un maximum se sente concerné. Quatre personnes (le commissaire d'exposition, une médiatrice spécialiste de l'art contemporain, deux artistes) assureront des actions de sensibilisation. Des élèves du collège Truffaut et de 4^{ème} du collège Doisneau produiront une œuvre. Des panneaux électoraux à l'entrée d'écoles pourraient faire valoir des travaux des enfants, etc. Des temps ponctueront la Biennale :

vernissage en présence des artistes (9 avril) avec une visite commentée et la création d'un spectacle *in situ*, *La danse des abeilles* par la compagnie Dans la Main d'Insolina, pièce qui inclue des enfants et leur famille suite à des ateliers dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique ;

action par un artiste plasticien et un agent du service Espaces Verts dans le cadre de la manifestation nationale *Rendez-vous aux Jardins* (3 juin), etc.

Période d'exposition et lieux

Du 9 avril au 5 juin 2016, la Biennale d'Art Contemporain investira une partie de la Coulée Verte : abords du collège R. Doisneau, chemin de St Blin (arrière du centre commercial Les Vallées et accès aux jardins familiaux), pour occuper essentiellement le Parc Urbain Saint Blin.

2) Financement

| Intitulé de l'action | Coût du projet | Financement Ville | Conseil Départemental | Conseil Régional | Mécénat |
|--------------------------------|----------------|-------------------|-----------------------|------------------|---------|
| Biennale «Affinités Electives» | 58 780€ | 31 780€ | 8 000 | 16 000€ | 3 000€ |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal de solliciter les subventions suivantes : 16 000€ auprès du Conseil Régional Ile de France et 8 000€ auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, de rechercher du mécénat et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents administratifs et financiers relatifs à ces demandes pour l'aide à la réalisation de la dixième Biennale d'Art Contemporain.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame EULALIE

OBJET : Conventions d'objectifs et de financement de la prestation de service pour « la fonction animation globale et coordination » des centres socioculturels Louis Aragon et Ingrid Betancourt pour une période de 4 ans.

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les centres socioculturels sont des lieux de solidarité, de rencontre, d'éducation et de culture pour tous les habitants. Ainsi, ils mettent en œuvre un projet social contractualisé et en adéquation avec les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales. Ces projets sociaux arrivent à leur terme en 2016

Le centre socioculturel Ingrid Betancourt bénéficie d'un agrément « animations sociales globales » de deux ans pour mettre en œuvre des actions en direction des habitants des Marronniers, des Tulipes et de la Grande Vallée. Une subvention de 63 342 euros est versée annuellement par la CAF

Le centre socioculturel Louis Aragon bénéficie d'un agrément « animations sociales globales » et « animation collective familles » de trois ans pour mettre en œuvre des actions en direction des habitants de Saint Blin, La Madeleine, Les Genévriers, Le Vignois et les Tulipes. Une subvention de 79 236 euros est versée annuellement par la CAF (animation globale : 63 342 €, animation collective familles : 15 894 €)

Le travail poursuivi par les deux centres socioculturels durant cette période a permis de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population des territoires. Il a également permis de consolider des partenariats positionnant les centres sociaux comme de véritables acteurs du territoire.

La ville sollicite pour ces deux centres socioculturels un renouvellement d'agrément pour une durée de quatre ans. De plus, le centre socioculturel Ingrid Betancourt réunit à présent toutes les conditions pour prétendre à l'agrément « animation collective familles ».

Pour ces nouveaux projets sociaux, les équipes d'animation des centres socioculturels ont travaillé sur une méthodologie d'élaboration basée sur la participation de tous les acteurs locaux : habitants, partenaires institutionnels et associations locales.

Un questionnaire en direction des habitants a spécifiquement été réalisé afin de répondre au mieux aux attentes de tous les Gonessiens. Ainsi, l'engagement et la participation des habitants ont été les principaux enjeux de ces nouveaux projets. C'est pourquoi, chaque acteur y a trouvé sa place, habitants, élus, institutions et associations.

Pour le centre socioculturel Louis Aragon, les axes définis pour ce nouveau projet social 2016 - 2020 sont :

- Continuer à répondre aux demandes et aux besoins des habitants

- Poursuivre les actions soutenant la fonction parentale et de solidarité familiale par la mise en place d'actions transversales avec les différents services du centre
- Impliquer davantage les habitants dans la vie du centre socioculturel par le développement de lieux de paroles, de projets et d'actions communes,
- Continuer à développer le travail avec l'enfance, la jeunesse dans un cadre pluri-générationnel et les autres services dans le quartier (Maison intergénérationnelle, PIO, Prévention spécialisée)
- Renforcer les liens avec les bailleurs du quartier pour continuer à améliorer le cadre de vie et promouvoir le vivre ensemble (en partenariat avec la GUSP)
- Créer les conditions de l'exercice de la citoyenneté et de l'égalité des droits, en continuant à promouvoir la vie associative et à accompagner la réalisation de projet d'habitants

Pour le centre socioculturel Ingrid Betancourt, les axes définis pour ce nouveau projet social 2016 - 2020 sont :

- Soutenir la fonction parentale en favorisant les rencontres et les échanges entre parents et en participant à améliorer les rapports parents/enfants et adolescents.
- Favoriser la cohésion sociale et lutter contre l'exclusion en facilitant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et en impulsant des actions autour du vivre ensemble et en intégrant les TAP comme outil au service du projet social.
- Promouvoir la participation des habitants et soutenir la vie associative en favorisant l'expression et la prise d'initiative citoyenne.
- Favoriser l'accès aux droits et à la santé en informant sur les possibilités de parcours de soins et en développant des actions de prévention santé.

2) Proposition

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de prendre acte des axes définis pour les projets sociaux des centres socioculturels Louis Aragon et Ingrid Betancourt pour les quatre prochaines années dans le cadre des conventions d'objectifs et de financement par la Caisse d'allocations familiales**
- **d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les dites conventions**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur HAKKOU

OBJET : Demande d'autorisation au titre des installations classées, au nom de la société REP, visant à exploiter une plateforme de valorisation et de traitement des terres polluées, par voie biologique, sur l'emprise de son installation de stockage de déchets non dangereux, sur le territoire de la commune du PLESSIS GASSOT.

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La société REP sollicite, au titre des installations classées, l'autorisation de mettre en œuvre, sur son site du PLESSIS GASSOT (qui existe depuis 1960), un centre de valorisation et de traitement biologique, dénommé « biocentre », destiné aux terres polluées par des composés organiques biodégradables tels que les hydrocarbures.

Si ce projet ajoute une nouvelle activité au sein d'un site plus important (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux : ISDND), la rubrique principale du site demeure inchangée (rubrique 3540 : installation de stockage de déchets).

Les terres à traiter proviendront essentiellement de la région Ile de France ou des départements limitrophes au département du Val d'Oise.

L'analyse des effets sur l'environnement selon la synthèse ci jointe, met en avant :

| Etude d'impacts | |
|--------------------------------|---|
| Impacts sur l'eau | Au regard des dispositions prises, il n'est pas attendu que les effluents aqueux aient un impact sur l'environnement. La gestion de l'eau n'est pas susceptible d'engendrer des conséquences supplémentaires par rapport à l'existant. |
| Impacts sur l'air | Les émissions atmosphériques du site ne sont pas susceptibles d'entraîner une détérioration particulière de la qualité de l'air, ni à générer des impacts olfactifs supplémentaires. |
| Impacts sur le bruit | Le projet n'apparaît pas susceptible de générer des nuisances sonores particulières. Une modélisation de l'impact sonore a été réalisée en mai 2015, démontrant le respect des valeurs limites réglementaires en limite de propriété et en zones d'émergence réglementées. Des mesures acoustiques seront néanmoins réalisées au démarrage de l'installation. |
| Impacts sur les déchets | Le projet de biocentre aura un impact très limité sur la production totale de déchets de l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) |
| Impacts sur le sol et sous-sol | Le risque de déversement et de contamination des sols est « quasi » nul au regard des mesures prises. L'imperméabilisation de la zone limitera considérablement l'infiltration des eaux météoriques et le risque éventuel de pollution des eaux souterraines |

Etude des dangers

Les installations du biocentre et en particulier les installations de traitement des terres par voie biologique, ne représentent pas de potentiels de dangers importants et supplémentaires par rapport aux installations déjà mises en œuvre au sein de l'ISDND, du fait

- des choix de traitement retenus
- des conditions d'acceptation sur site
- des mesures de prévention mises en place
- du suivi exercé

2) Proposition

Au regard du dossier ci-joint, il est donc demandé au Conseil Municipal d'EMETTRE un avis favorable à la demande d'autorisation au titre des installations classées, au nom de la société REP, visant à exploiter une plateforme de valorisation et de traitement des terres polluées, par voie biologique, sur l'emprise de son installation de stockage de déchets non dangereux, sur le territoire de la commune du PLESSIS GASSOT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Madame TORDJMAN

OBJET : Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales et auprès de l'Etat en application de l'article 159 de la loi de finances pour 2016 pour la réhabilitation du Colombier de Coulanges (3ème phase de réhabilitation du Pôle Culturel de Coulanges).

La Commission du Développement Social du 7 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les bâtiments de la ferme de Coulanges – maison de Maître, porche et pigeonnier, datent du XVIIIème siècle. La ville les a rachetés au dernier exploitant agricole en 1981. En 1987, la bibliothèque Pierre Rain y a été installée sur 400 M2, offrant 10 000 ouvrages de prêt. A l'issue d'importants travaux de rénovation et de réaménagement, le pôle culturel de Coulanges a été ouvert. Créé en 2007, il est constitué d'une médiathèque intercommunale, d'un auditorium de 80 places pour accueillir spectacles et concerts de la programmation culturelle, une salle d'exposition, des bureaux de la direction des actions culturelles. C'est un équipement d'envergure ouvert à tous, et un lieu de vie, de rencontres et d'apprentissage de la culture, central à l'échelle intercommunale.

L'Etat du mur de Coulanges en bordure de la rue de Paris présentait de tels risques d'effondrement qu'il a été nécessaire de le démolir. Il est actuellement en cours de reconstruction afin d'assurer la clôture du pôle culturel de Coulanges, de même que le ravalement des murs existants sur la rue de Paris.

Concernant le Colombier, les travaux en cours ont révélé la nécessité non seulement de renforcements immédiats mais aussi un besoin important de travaux complémentaires afin de le sauvegarder. Ceux-ci sont estimés à 300.432 Euros TTC. C'est pourquoi Monsieur le Député Maire a proposé que la réserve parlementaire soit sollicitée à hauteur de 20.000 Euros pour contribuer à complément de travaux de la troisième phase de réhabilitation du pôle de Coulanges, et notamment pour la rénovation du Colombier. Le gouvernement a bien voulu inscrire cette somme au budget du Ministère de l'Intérieur au tant que financement à titre exceptionnel et non reconductible.

Par ailleurs, parmi les mesures adoptées par la loi de finances pour 2016, figure au travers de l'article 159, la possibilité pour la collectivité de solliciter un complément de financement au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes. Cette dotation est composée de deux enveloppes. La première est dotée d'un budget de 500 M€. Elle est consacrée à des priorités comme la mise aux normes d'équipements publics ou la transition énergétique... Mais la seconde enveloppe bien que moins dotée avec 300 M€ prévoit pour sa part la possibilité d'accompagner les projets d'investissements des communes de moins de 50.000 habitants, notamment lorsque les projets revêtent un caractère structurant permettant de remplir un rôle central à l'échelle communautaire. C'est le cas du pôle de Coulanges qui accueille en plus des services municipaux la médiathèque intercommunale, l'une des plus importantes du territoire. La circulaire relative à la mise en application de ce même article prévoit en outre que sont éligibles les projets de rénovation de bâtiments et d'équipements culturels. Aussi, il est proposé de solliciter l'Etat pour contribuer à la réhabilitation envisagée à hauteur de 180.000 Euros.

2) Financement

Le coût global des travaux complémentaires de la troisième phase de réhabilitation du pôle de Coulanges, comprenant la reprise des fondations de l'escalier, du Colombier et du local technique de la salle d'exposition sont estimés à 300.432 €uros TTC, soit 250.360 €uros HT.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------|------------------|--|------------------|
| Désignation | Montant | Désignation | Montant |
| Honoraires | 30.360 € | Autofinancement Ville de Gonesse | 50.360 € |
| Travaux | 220.000 € | Aide exceptionnelle aux collectivités territoriales – concours spécifique du Ministère de l'Intérieur sollicité au titre de la « réserve parlementaire » | 20.000 € |
| | | Dotation de soutien à l'investissement local – Art 159 de la loi de Finances pour 2016 | 180.000 € |
| Total HT | 250.360 € | Total HT | 250.360 € |
| TVA (20%) | 50.072 € | TVA (à la charge Ville de Gonesse) | 50.072 € |
| Total TTC | 300.432 € | Total | 300.432 € |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal

- **D'approuver** le projet de travaux complémentaires à la troisième phase de réhabilitation du Pôle culturel de Coulanges, comprenant la reprise des fondations de l'escalier, du Colombier et du local technique de la salle d'exposition, ainsi que le plan de financement afférent,
- **D'autoriser** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum de 20.000 €uros au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales (« réserve parlementaire »),
- **D'autoriser** Monsieur le Député-Maire à déposer un dossier finalisé auprès de l'Etat afin de solliciter une subvention pour un montant maximum au titre de l'article 159 de la loi de finances pour 2016, correspondant à la création d'une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes,
- **D'habiliter** Monsieur le Député-Maire à signer les conventions attributives de ces subventions, à signer tous documents et à effectuer toutes démarches en vue de l'attribution de celles-ci,
- **D'autoriser** Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes autres subventions pouvant contribuer au financement de ces opérations.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Demande de subvention auprès de l'ANAH au titre du diagnostic pour l'amélioration de l'habitat sur les quartiers du centre ancien et des Marronniers, à Gonesse.

PIECE(S) JOINTE(S) : Carte des périmètres d'étude

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 Mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La ville mène depuis de nombreuses années une politique incitative d'amélioration de l'habitat et de revitalisation de son centre ancien (précédentes OPAH et ZAC Multisites). Aujourd'hui, sa volonté est d'intervenir de manière simultanée sur les quartiers du centre ancien et des Marronniers, par le biais d'une politique de l'habitat volontariste.

Cette démarche globale doit permettre de définir une stratégie en matière d'habitat privé à l'échelle des deux quartiers. Un diagnostic dressera un état des lieux précis du bâti privé ancien et mettra en évidence les points d'appuis mais aussi les points de fragilité ou d'attention du territoire. Le but de l'opération vise à requalifier durablement ces quartiers en accompagnant les propriétaires dans la réalisation de travaux de réhabilitation. Par ailleurs, le dispositif retenu devra s'articuler avec l'opération de renouvellement urbain du quartier des Marronniers (ANRU).

La première phase de diagnostic consiste en une analyse socio-économique du territoire et de ses dynamiques. Elle doit permettre de définir les outils les mieux adaptés à la mise en œuvre de cette opération.

Ce travail est un préalable qui s'inscrira dans un processus plus long visant à réaliser dès cet été, une étude pré-opérationnelle. Cette dernière viendra aider la ville à affiner ses objectifs stratégiques tant quantitatifs que qualitatifs et dans ce cadre, à préciser les modalités permettant de les atteindre (montages financiers, actions d'accompagnement, etc.).

La ville souhaite traiter en profondeur la résorption des logements dégradés (voire en état potentiellement indigne), améliorer la performance énergétique et acoustique des logements (approche phonique et thermique complémentaire dans les financements possibles en OPAH) et freiner la dégradation du cadre de vie de ces deux quartiers pour lutter contre la vacance et la sur-occupation des logements. Il s'agit par ailleurs, de redynamiser l'offre de logements pour participer à une requalification globale (parc ancien requalifié, offre locative, accession sociale à la propriété, etc.).

Le lancement opérationnel du dispositif retenu sera effectif dès le premier trimestre de 2017.

A ce titre, la ville a lancé en décembre 2015, une consultation en vue de réaliser ce diagnostic préalable. Suite à l'analyse des offres reçues, la ville a décidé d'engager cette étude avec le cabinet URBANIS Etudes & Expertises – U2E, qui présentait l'offre la plus complète, réalisable dans le temps imparti, avec une offre financière qui correspond au budget prévisionnel 2016.

2) Financement

Le coût du diagnostic préalable s'élève à 16 750,00 € HT.

L'ANAH subventionnant cette étude à hauteur de 50%, une sollicitation de 8 375,00 € HT est alors demandée.

Le restant à charge pour la ville afin de mener cette étude est de 11 725,00 € TTC.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de l'ANAH, une subvention pour mener à bien la réalisation du diagnostic ;**
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents administratifs, financiers afférents à cette opération.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Demande de Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) pour une opération immobilière en accession sociale à la propriété sise au 14 rue Emmanuel Rain.

PIECE(S) JOINTE(S): Plan de situation

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 Mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La copropriété du 14 rue Emmanuel Rain regroupait à l'origine trois bâtiments, comprenant sept logements appartenant à quatre propriétaires différents.

En juillet 2014, la ville a été contrainte de prendre un arrêté autorisant la démolition urgente d'un des bâtiments sur rue. Afin de minimiser les coûts de l'opération qui restaient à charge de la ville, les gravats n'ont pas été évacués. Depuis, le propriétaire ne s'est jamais manifesté.

L'autre bâtiment sur rue appartient à deux autres propriétaires qui ne gèrent absolument pas leur bien en bons pères de famille. En effet, ce bâtiment est inoccupé depuis plusieurs années et présente un risque d'effondrement (larges fissures côté cour et côté rue).

Le couple propriétaire du pavillon, en bon état, situé à l'arrière de cette même parcelle habite leur bien mais sont particulièrement inquiets de la situation qui semble s'aggraver, car ils continuent à emprunter le passage commun sous ce bâtiment, pour rentrer chez eux.

2) Proposition

Face à des propriétaires inactifs et une menace d'effondrement du bâtiment, la solution retenue réside donc dans la demande d'une Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) pour les deux bâtiments sur rue et de prévoir la division de la copropriété afin de rendre la partie appartenant aux propriétaires du pavillon, indépendante (accès par le N°16, parcelle N°125 du cadastre).

En effet, l'état du bâti ne peut donner lieu à une réhabilitation, qui coûterait bien plus cher que de procéder à une démolition du bâtiment.

Parallèlement, proposer une offre d'accession sociale à la propriété à Gonesse est important. En effet, en plus de favoriser le parcours résidentiel des ménages (aides aux primo-accédants) en proposant des produits adaptés à leurs besoins et capacités financières, ce type de biens permet d'introduire davantage de mixité sociale sur le secteur.

La ville de Gonesse ne présentant à ce jour aucune opération de ce type, il semble intéressant de tester le marché avec un projet de petite envergure. Aussi, en lieu et place de ces bâtiments, il est envisagé la réalisation d'une opération immobilière d'environ six petits logements en accession sociale à la propriété. Le terrain, une fois acquis par la ville, sera revendu nu et viabilisé à un opérateur.

Pour ce faire, la DUP s'effectuera selon deux phases :

- La **phase administrative** (élaboration du dossier de DUP, nomination du commissaire enquêteur, enquête publique, rapport du commissaire et arrêté préfectoral) qui se déroulera de Mars à Septembre 2016,
- La **phase judiciaire** (Visite des biens, fixation du prix, appels éventuels, etc.), qui dépend essentiellement du juge de l'expropriation et qui pourrait s'étendre d'Octobre 2016 à Mai 2017.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique,**
- **de DEMANDER au Préfet du Département du Val d'Oise de déclarer les acquisitions précitées d'utilité publique, en vue de la réalisation d'une opération immobilière en accession sociale à la propriété,**
- **de SOLLICITER le Préfet du Département du Val d'Oise pour l'ouverture conjointe de l'enquête publique liée à la Déclaration d'Utilité Publique des propriétés sises au 14 rue Emmanuel Rain, et l'enquête parcellaire relative à l'acquisition des bâtiments concernés.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Vente du pavillon situé 34 rue Camille Saint Saëns (assiette foncière AC 523 en cours de division).

PIECE(S) JOINTE(S) : avis des domaines, plan de situation, courrier de Monsieur MAINARDIS, avis de la DDT

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable en date du 8 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

Les pavillons situés 32 / 34 rue Camille Saint Saëns ont été construits en 1980 à proximité immédiate de l'école Benjamin Rabier. Ils répondaient à la nécessité de l'époque de loger les instituteurs au titre des logements de fonction.

Ces pavillons sont aujourd'hui vacants, suite au départ en retraite de l'instituteur qui occupait jusqu'alors le 32 rue Camille Saint Saëns et au déménagement de celui qui occupait le 34 rue Camille Saint Saëns.

Bien que faisant partie à part entière du patrimoine communal, ces pavillons étaient intégrés dans le domaine public car affectés à un service public (en l'espèce, le service public de l'enseignement). C'est la raison pour laquelle une demande de désaffectation, avant mise en vente, a été formulée par la commune auprès de la Direction Départementale des Territoires. Par courrier daté du 19 janvier 2015, les services de l'Etat ont émis un avis favorable à cette demande de désaffectation préalable à la vente.

En parallèle, une annonce dans le Gonessien est parue deux fois, en juin et décembre 2015 afin de recueillir des candidatures pour l'acquisition de ces deux pavillons.

Après étude des différentes propositions et à l'issue des visites, la candidature de Monsieur MAINARDIS Jean-Jacques a été retenue pour le 34 rue Camille Saint Saëns.

Le n°32 de la rue Camille Saint Saëns reste encore en vente à ce jour.

2) Financement

L'avis des domaines en date du 7 avril 2015 mentionne une valeur vénale pour chaque pavillon de 230 000 €. Suite aux visites faites sur place avec les différents candidats acquéreurs, il est apparu nécessaire de revoir ce prix à la baisse. En effet, de nombreux travaux sont à prévoir et aucun candidat ne s'est positionné à hauteur de 230 000 €.

C'est la raison pour laquelle, ce pavillon sera vendu au prix de 218 000 €, soit une baisse de 5,22 % par rapport à l'estimation du service des Domaines.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de PRONONCER la désaffectation du logement de fonction situé 34 rue Camille Saint Saëns (assiette foncière cadastrée AC 523 en cours de division), en conformité avec l'avis favorable de Monsieur le Préfet du Val d'Oise,

- de **PRONONCER** la sortie du domaine public dudit logement, réintégré de fait dans le domaine privé communal,
- d'**APPROUVER** la cession dudit logement à Monsieur **MAINARDIS Jean-Jacques** moyennant le prix principal de deux cent dix-huit mille Euros (218 000 €),
- d'**AUTORISER** Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée ZS 394, sise 2 rue de Beauvais, appartenant à la SCI LASAMY

PIECE(S) JOINTE(S) : Avis des domaines, plan cadastral, courrier de Madame ZENASNI,

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier

1) Présentation

La parcelle cadastrée ZS 394 située 2, rue de Beauvais est actuellement la propriété de la SCI LASAMY. Cette dernière a réalisé des travaux non conformes à un permis de construire délivré le 24 septembre 2012 et a été condamnée par le Tribunal correctionnel en date du 4 mai 2015 à la démolition du bien. La SCI LASAMY a fait appel de ce jugement. Compte tenu des délais de cette procédure et des fortes nuisances occasionnées par cette construction dans le quartier, la commune souhaite mettre un terme de façon amiable au litige qui l'oppose à cette SCI. C'est la raison pour laquelle cette acquisition est proposée.

2) Financement

La valeur de cette parcelle a été estimée à 90 000 € selon l'avis des domaines en date du 15 janvier 2016.

Après négociation, la SCI LASAMY et la commune s'entendent sur une acquisition à hauteur de 90 000 €, la commune réalisant les travaux de démolition de la construction présente sur la parcelle. Cette démolition a été estimée à 9 987,60 € selon devis.

Un espace vert sera créé en lieu et place de cette démolition.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER l'acquisition auprès de la SCI LASAMY de la propriété cadastrée ZS 394 située 2 rue de Beauvais

- de CONDITIONNER cette acquisition au retrait par la SCI LASAMY de son appel du jugement rendu le 4 mai 2015 par le Tribunal Correctionnel de Pontoise.

- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur CAURO

OBJET : Approbation et signature d'une convention de mise à disposition de l'Etablissement Public d'aménagement Plaine de France pour l'occupation d'un local commercial sis 3 place Général de Gaulle pour « la Maison du projet ». Annule et remplace.

PIECE (S) JOINTE (S) : Projet de convention

La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.

1) Présentation

La commune envisage la mise à disposition du local commercial sis 3 place Général de Gaulle à l'EPA Plaine de France en vue d'y installer temporairement la Maison du projet du triangle de Gonesse.

Pour ce faire le Conseil Municipal a délibéré le 28 janvier 2016 et a validé un projet de convention entre la commune et l'EPA. Après analyse juridique approfondie par le conseil de l'EPA de ce projet de convention, il s'avère nécessaire d'en modifier les termes, ayant trait aux charges et entretien du local.

En effet, cette occupation précaire accordée par la commune à cet établissement public ne peut s'envisager que sur la base d'une mise à disposition gracieuse du local, sans que puisse être réclamé par la commune le remboursement des fluides.

2) Proposition

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour l'Etablissement Public d'Aménagement Plaine de France, il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER le projet de convention modifiée,
- d'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016**RAPPORT DE PRESENTATION****RAPPORTEUR :** Monsieur ABCHAR**OBJET :** Acquisition et location de vêtements de travail et équipements de protection individuelle – Lot n°1 : Acquisition de vêtements de travail – Approbation et signature d'un avenant n°1**PIECE(S) JOINTE(S) :** Avenant n°1**La Commission des Finances du 14 mars 2016 se prononcera sur ce dossier.****1) Présentation**

Par délibération n°192 du 25 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé, pour l'acquisition et la location de vêtements de travail pour le personnel communal, le lancement d'un appel d'offres ouvert, alloti et fractionné à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum.

Par délibérations n°219 du 24 septembre 2015 et n°2 50 du 12 novembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés relatifs à l'acquisition et location de vêtements de travail et équipements de protection individuelle comme suit :

| N° Lot | Désignation | Entreprises retenues |
|--------|---|---|
| 1 | Acquisition de vêtements de travail | Créa'Top 15, rue Alphonse Beau de Rochas – BP 40 95240 Cormeilles en Parisis |
| 2 | Acquisition de chaussures de sécurité | PLB ZI rue Jean Bonnefont 36100 Issoudun |
| 3 | Acquisition de vêtements de police municipale | GK Professional 29, rue Etienne Marey 75020 Paris |
| 4 | Acquisition d'équipements de protection individuelle | OP Maintenance 9, rue du Rapporteur BP 30470 St Ouen L'Aumône 95005 Cergy Pontoise Cedex |
| 5 | Location et entretien de vêtements de travail et de vêtements haute visibilité destinés aux agents du Pôle Technique Municipal et Espaces verts | MAJ ELIS LE BOURGET - 54/58, rue de Verdun 93350 – LE BOURGET. |

Par délibération n°32 du 28 janvier 2016, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un avenant n°1 au lot n°5 : Location et entretien de vêtements de travail et vêtements haute visibilité destinés aux agents du Pôle Technique et Espaces Verts

2) Financement

Depuis cette date il s'est avéré nécessaire de compléter le bordereau de prix relatif au lot n°1 par l'ajout des articles 29bis et 30bis :

| N° | Désignation | Références | Montant HT |
|-------|--|------------|------------|
| 29bis | Blouse Courte Manches Ajustables coupe Femme | ELODIE | 20,04 |
| 30bis | Blouse Courte Manches Courtes coupe Femme | CHARLINE | 18,47 |

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant n°1 au lot n°1 : Acquisition de vêtements de travail avec la société CREATOP**

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Monsieur ABCHAR

OBJET : Contrôle et entretien des extincteurs – Signature du marché

La Commission de l'Aménagement Urbain et du Développement Durable du 8 mars 2016 s'est prononcée favorablement sur ce dossier.

1) Présentation

La consultation relative au contrôle et entretien des extincteurs a été engagée le 12 novembre 2015 avec une date limite de remise des offres fixée au 20 janvier 2016 à 12h00.

Dans ce cadre 5 offres dont 2 dématérialisées ont été réceptionnées dans les délais. Les plis ont été examinés par le groupe de travail du 22 janvier 2016.

2) Financement

La Commission d'Appel d'Offres du 15 mars 2016 examinera les candidatures.

3) Proposition

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Député-Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces relatives au marché de contrôle et d'entretien des extincteurs avec la société